

Fiche Adhérent 2025-2026

Atelier : **FELDENKRAIS**

Animatrice : **Elisabeth PARTONNAUD**

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postale Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

TARIFS	Adhésion CCLER Adultes <i>Faire un chèque à l'ordre du CCLER</i>		35 €/an	☐ réglée le.....
	Cotisation atelier * ☐ 14h45-15h45 ☐ 20h30-21h30	salle Coquelicot (espace Lesoudier)	10 €/séance ou 250 €/an	<i>*A remettre à l'animatrice</i>

- Cette fiche est à retourner au secrétariat avec les règlements.

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.

Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

FELDENKRAIS Année 2025-2026

Animatrice, Elisabeth PARTONNAUD – 07.81.28.15.03

☐ Le jeudi de 14h45 à 15h45

☐ Le jeudi de 20h30 à 21h30

salle **COQUELICOT** (espace LESOUDIER)

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIFS	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat) : Adultes *Par chèque à l'ordre du CCLER	35 €/an
	Cotisation à l'Atelier FELDENKRAIS *A régler auprès de l'animatrice	10 €/ séance ou 250 €/an

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- Remettre un **certificat médical**.

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT



(à découper et à remettre à l'animatrice).

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'Atelier **FELDENKRAIS** pour l'année **2025-2026**.

Date :

Signature :